



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MINGAN  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le 20 février 2024 au 1166, boulevard Laure, à Sept-Îles, à la salle du conseil de la MRC de Sept-Rivières

**PRÉSENTS :**

Le préfet et maire de la Ville de Port-Cartier, monsieur Alain Thibault  
Le conseiller de comté, monsieur Raynald Duguay  
Le préfet suppléant et maire de la Ville de Sept-Îles, monsieur Denis Miousse  
La conseillère de comté suppléante, madame Charlotte Audet

**ABSENCE(S) :**

Le conseiller de comté, monsieur Mario Gaumont  
La conseillère de comté, madame Guylaine Lejeune

**SONT AUSSI PRÉSENTS :**

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim, monsieur Philippe Gagnon  
La directrice des finances, madame Joanne Parent  
La directrice des affaires juridiques, Me Isabelle Blouin  
2 citoyens

---

**Ouverture de la session**

Le préfet, monsieur Alain Thibault, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session régulière à 16 h30.

**2024-02-1344**

**Adoption de l'ordre du jour de la session régulière du mardi 20 février 2024**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Raynald Duguay,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session régulière du mardi 20 février 2024 tel que présenté et en laissant l'item "Affaires nouvelles" ouvert.

**2024-02-1345**

**Adoption du procès-verbal de la session régulière 16 janvier 2024**

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la session régulière du 16 janvier 2024 tel que présenté.

**2024-02-1346**

**Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 16 janvier 2024**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Raynald Duguay,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la session spéciale du 16 janvier 2024 tel que présenté.

2024-02-1347

**Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 6 février 2024**

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la session spéciale du 6 février 2024 tel que présenté.

2024-02-1348

**Retrait d'un signataire du compte bancaire de la MRC de Sept-Rivières**

ATTENDU QUE monsieur Steeve Beaupré a cessé de siéger au conseil de la MRC de Sept-Rivières le 25 septembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté suppléante, madame Charlotte Audet,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE monsieur Steeve Beaupré soit retiré de la liste des signataires du compte bancaire de la MRC de Sept-Rivières.

2024-02-1349

**Addenda - Octroi du contrat - Identité visuelle Habitez la Côte-Nord**

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières a octroyé un contrat à l'entreprise " Optik 360 " au montant de 4 650 \$ plus les taxes applicables par résolution 2023-03-1116;

ATTENDU QUE le contrat total des services reçus s'élève à 5 305 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Raynald Duguay,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise la direction générale à payer la totalité des factures des services rendus par l'entreprise Imagerie Optik 360 Inc., au montant de 5 305 \$ plus les taxes applicables;

QUE les sommes budgétaires nécessaires soient prises dans le poste budgétaire « Publicité et communications - autres - développement »;

2024-02-1350

**Autorisation de paiement et de financement - part de la Municipalité TNO Lac-Walker dans le contrat avec Airmedic**

ATTENDU la résolution 2023-11-1281 par laquelle la MRC de Sept-Rivières a accordé un contrat à Airmedic pour une couverture d'assistance médicale et d'évacuation aérienne d'urgence en milieu isolé d'une durée d'un an à compter du 1er mars 2024, au montant de 26 993 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE le coût de ladite desserte est partagé entre la Municipalité TNO Lac-Walker à 56.93 %, la Ville de Port-Cartier à 25.25 % et la Ville de Sept-Îles à 17.82 %;

ATTENDU QUE la Municipalité TNO Lac-Walker possède un surplus accumulé affecté - sécurité publique d'un montant de 29 577 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE la Municipalité TNO Lac-Walker procède au paiement de sa part dans le contrat d'Airmedic pour une couverture d'assistance médicale et d'évacuation aérienne d'urgence en milieu isolé d'une durée d'un an à compter du 1er mars 2024, représentant un montant de 16 097.69 \$;

QUE le coût de 16 097.69 \$ soit financé à même le surplus accumulé affecté - sécurité publique.

**2024-02-1351**

**Liste des engagements de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 11 janvier au 13 février 2024 : Dépôt**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté suppléante, madame Charlotte Audet,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE la liste des engagements de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 11 janvier au 13 février 2024 totalisant 31 512.15 \$ soit déposée au conseil.

(Voir annexe A)

**2024-02-1352**

**Liste sélective des déboursés de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 11 janvier au 13 février 2024 : Dépôt et approbation**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Raynald Duguay,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE la liste sélective des déboursés de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 11 janvier au 13 février 2024 totalisant 465 292.63 \$ soit déposée au conseil et approuvée.

(Voir annexe B)

**2024-02-1353**

**Liste sélective des déboursés du TNO Lac-Walker pour la période du 11 janvier au 13 février 2024 : Dépôt et approbation**

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE la liste sélective des déboursés du TNO Lac-Walker pour la période du 11 janvier au 13 février 2024 totalisant 39 196.29 \$ soit déposée au conseil et approuvée.

(Voir annexe C)

**2024-02-1354**

**Adoption du règlement n° 01-2024 décrétant les taxes et les compensations pour le TNO Lac-Walker pour l'année 2024**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté suppléante, madame Charlotte Audet,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le règlement n° 01-2024 décrétant les taxes et les compensations pour le TNO Lac-Walker pour l'année 2024.

**2024-02-1355**

**Programme d'aide à la voirie locale – volet Entretien des routes locales (ERL)**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une contribution de 26 119 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2023;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la MRC de Sept-Rivières visent l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2, dont la responsabilité incombe à la MRC;

ATTENDU QUE les dépenses admissibles totalisent 41 429 \$ pour l'année 2023.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Raynald Duguay,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE la MRC de Sept-Rivières atteste de la véracité des frais encourus au montant de 41 429 \$ visant l'entretien courant et préventif, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale – volet Entretien des routes locales (ERL) pour l'année civile 2023;

QUE la MRC de Sept-Rivières atteste également que ces frais ont été encourus sur des routes locales de niveaux 1 et 2.

**2024-02-1356**

**État du greffier-trésorier indiquant les immeubles sur lesquels les taxes foncières et les droits sur les mutations immobilières imposés sont impayés : dépôt et mandat**

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE l'état du greffier-trésorier indiquant les immeubles sur lesquels les taxes et les droits sur les mutations immobilières imposés n'ont pas été payés, confectionné conformément à l'article 1022 du *Code municipal du Québec*, soit déposé au conseil.

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières mandate le greffier-trésorier afin de percevoir lesdites créances, notamment lorsque requis le cas échéant, selon les procédures de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes prévues aux articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec*.

**2024-02-1357**

**Octroi d'une aide financière pour SLAN Révolution 2024**

ATTENDU QUE le SLAN Révolution 2024 aura lieu le 6 et 7 avril 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté suppléante, madame Charlotte Audet,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières confirme une participation de 500 \$ au SLAN Révolution 2024;

QUE les sommes soient prises à même le poste budgétaire « Projets spéciaux ».

**2024-02-1358**

**Prolongation de l'Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les hommes et les femmes 2022-2024**

ATTENDU QUE le secrétariat à la condition féminine (SCF) et les MRC de la Côte-Nord ont convenu, conformément à la résolution 2021-197, d'une *Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les hommes et les femmes*, laquelle prenant fin le 31 mars 2023;

ATTENDU QUE les parties souhaitent désormais prolonger l'*Entente sectorielle* jusqu'au 31 octobre 2024 afin d'accorder un délai additionnel à la réalisation de deux (2) projets;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Raynald Duguay,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le conseil consente à la prolongation de l'*Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les hommes et les femmes*, et ce, afin de permettre la réalisation de deux (2) projets.

**2024-02-1359**

**Autorisation de signature – Entente de délégation relative à l'aide reçue de la FLAC**

ATTENDU l'entente intervenue entre la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) et le Regroupement des centres de la petite enfance Côte-Nord (RCPECN), agissant à titre de fiduciaire dans le cadre de l'entente de partenariat de la Table santé-qualité de vie de la Côte-Nord (TSQvie-09);

ATTENDU l'entente de partenariat intervenue entre les six (6) MRC de la Côte-Nord et la TSQvie-09 dont le but est de soutenir les territoires des MRC pour favoriser le développement social et des communautés selon les priorités et enjeux respectifs, afin d'améliorer la santé et la qualité de vie de tous les Nord-Côtiers;

ATTENDU l'*Entente de délégation concernant l'aide financière accordée par la FLAC dans le cadre de l'Entente de partenariat de la Table santé-qualité de vie de la Côte-Nord* à intervenir entre le RCPECN et les six (6) MRC de la Côte-Nord;

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE la MRC de Sept-Rivières accepte que le regroupement des centres de la petite enfance Côte-Nord (RCPECN) agisse à titre de délégué désigné auprès de la FLAC et coordonne la gestion de l'entente pour les six (6) MRC délégués;

QUE le préfet soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC de Sept-Rivières, l'*Entente de délégation concernant l'aide financière accordée par la FLAC dans le cadre de l'Entente de partenariat de la Table santé-qualité de vie de la Côte-Nord*.

**2024-02-1360**

**Autorisation de signature d'une convention d'aide financière pour accélérer la transition climatique locale (ATCL)**

ATTENDU QUE, conformément à la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*, la ministre veille à la bonne administration du système municipal dans l'intérêt des municipalités et de leurs citoyens et, à cette fin, elle doit notamment aider et soutenir les municipalités dans l'exercice de leurs fonctions;

ATTENDU QUE la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité : Ensemble au service des citoyens permettra d'accélérer la transition climatique locale a été signée le 13 décembre 2023;

ATTENDU QUE le Plan de mise en œuvre 2023-2028 du Plan pour une économie verte 2023 (PEV) prévoit que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) sont conjointement responsables de l'action 4.2.1.2 – Accélère la transition climatique locale (ATCL);

ATTENDU QUE cette action vise à soutenir et à accompagner les gouvernements supra locaux dans l'élaboration des plans climat (volet 1 un programme ATCL) ainsi qu'à appuyer la planification et la mise en œuvre, par le milieu municipal, de projets issus de ses plans (volet 2 du programme ATCL);

ATTENDU QU'un soutien financier provenant du Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) permettra de soutenir les actions entreprises dans le cadre du volet 1 du programme ATCL;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté suppléante, madame Charlotte Audet,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte la convention d'aide financière pour accélérer la transition climatique locale (ATCL);

QUE le préfet soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC de Sept-Rivières, la convention d'aide financière – Accélérer la transition climatique locale (ATCL).

**2024-02-1361**

**Adoption d'un projet retenu dans le cadre du Fonds régions et ruralité volet 3 -  
Projet "Signature innovation" - Transformation numérique et efficacité  
énergétique – FRR-TNEE-02-2024 - Mini Macaden et Exosquelettes Biolift**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a conclu une entente avec la MRC de Sept-Rivières dans son exercice et ses responsabilités pour prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QUE les MRC ont maintenant pleine compétence en matière de développement local et régional sur leur territoire;

ATTENDU les recommandations du comité d'analyse concernant le projet.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Raynald Duguay,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le projet « FRR-TNEE-02-2024 - Mini Macaden et Exosquelettes Biolift » de l'entreprise Les Toitures B.L.P., retenu et présenté dans le cadre de la Politique - Projet "Signature innovation" - Transformation numérique et efficacité énergétique en accordant une aide financière de 42 135 \$;

QUE les sommes nécessaires soient prises dans le poste budgétaire « MRC - FRR – volet 3 - TNEE » ;

QUE la direction générale et la direction des finances soient autorisées à signer tous les documents s'y rapportant.

**2024-02-1362**

**Adoption d'un projet retenu dans le cadre du Fonds régions et ruralité volet  
3 - Projet "Signature innovation" - Transformation numérique et efficacité  
énergétique – FRR-TNEE-01-2024 - Projet d'acquisition d'équipement – Système  
de découpe numérique**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a conclu une entente avec la MRC de Sept-Rivières dans son exercice et ses responsabilités pour prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QUE les MRC ont maintenant pleine compétence en matière de développement local et régional sur leur territoire;

ATTENDU les recommandations du comité d'analyse concernant le projet.

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le projet « FRR-TNEE-01-2024 - Projet d'acquisition d'équipement – Système de découpe numérique » de l'entreprise Formothane, retenu et présenté dans le cadre de la Politique - Projet "Signature innovation" - Transformation numérique et efficacité énergétique en accordant une aide financière de 53 000 \$;

QUE les sommes nécessaires soient prises dans le poste budgétaire « MRC - FRR – volet 3 - TNEE » ;

QUE la direction générale et la direction des finances soient autorisées à signer tous les documents s'y rapportant.

**2024-02-1363**

**Octroi du contrat - Identité visuelle Habitez la Côte-Nord**

ATTENDU l'Entente sectorielle visant l'attraction et l'établissement durable en Côte-Nord conclue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société du Plan Nord, la MRC de Caniapiscau, la MRC de La Haute-Côte-Nord, la MRC de Manicouagan, la MRC de Minganie, la MRC de Sept-Rivières et la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, laquelle mandate la MRC de Sept-Rivières comme gestionnaire de l'entente;

ATTENDU la recommandation de l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord datée du 10 janvier 2024 de poursuivre les travaux relatifs à l'élaboration d'un logo pour l'Identité visuelle Habitez la Côte-Nord;

ATTENDU l'offre de prix no 2024-S014 reçue en date du 30 janvier 2024 pour le contrat de l'Identité visuelle Habitez la Côte-Nord.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté suppléante, madame Charlotte Audet,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le contrat pour l'Identité visuelle Habitez la Côte-Nord soit octroyé de gré à gré à l'entreprise Imagerie Optik 360 Inc., et ce, au montant de 4 500 \$ plus les taxes applicables;

QUE les sommes nécessaires soient prises dans le poste budgétaire « Publicité et communications - autres - développement »;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise la direction générale et la direction des finances à signer le contrat et tout autre document s'y rattachant.

**2024-02-1364**

**Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement n° 2024-572 amendant le règlement de zonage n° 2007-103 de la Ville de Sept-Îles**

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Sept-Îles désire amender son règlement de zonage n° 2007-103;

ATTENDU QUE le règlement n° 2024-572 amendant le règlement de zonage n° 2007-103 a été adopté conformément à la Loi par le conseil de la Ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (137.2 et suivants), le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Raynald Duguay,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement n° 2024-572 de la Ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement.

**2024-02-1365**

**Adoption d'un projet retenu dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Attraction et l'Établissement Durable en Côte-Nord (FSAED) –FSAED-2023-08 - Service d'accueil des nouveaux arrivants de Fermont**

ATTENDU l'Entente sectorielle visant l'attraction et l'établissement durable en Côte-Nord conclue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société du Plan Nord, la MRC de Caniapiscou, la MRC de La Haute-Côte-Nord, la MRC de Manicouagan, la MRC de Minganie, la MRC de Sept-Rivières et la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, laquelle créant un fonds pour le soutien financier d'initiatives sur le territoire de la Côte-Nord;

ATTENDU le rapport du comité d'analyse daté du 7 novembre 2023, recommandant au conseil d'accorder une aide financière pour des initiatives soumises par des promoteurs dans le cadre de ladite entente.

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières retienne le projet « FSAED-2023-08 - Service d'accueil des nouveaux arrivants de Fermont » de la Chambre de commerce de Fermont, présenté dans le cadre du présent dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Attraction et l'Établissement durable en Côte-Nord et verse une aide financière de 19 594 \$, pour sa réalisation;

QUE les sommes nécessaires soient puisées dans le poste budgétaire « Contributions – autres – développement »;

QUE la direction générale et la direction des finances soient autorisées à signer tous les documents requis en lien avec la présente résolution.

**2024-02-1366**

**Autorisation de signature d'une convention d'aide financière au transport collectif**

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 4 de la *Loi sur les transports* (LRQ, c. T-12), la Ministre peut accorder des subventions pour fins de transport;

ATTENDU QUE les conditions et modalités de versement de cette aide financière doivent être prévues dans une convention d'aide financière;



ATTENDU la proposition de la convention d'aide financière au transport collectif pour l'exercice financier 2023-2024;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté suppléante, madame Charlotte Audet,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte la convention d'aide financière au transport collectif pour l'exercice financier 2023-2024;

QUE le préfet et la direction générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Sept-Rivières, la convention d'aide financière au transport collectif pour l'exercice financier 2023-2024.

#### 2024-02-1367

#### Élection à la préfecture

Conformément à l'article 201.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale*, la MRC de Sept-Rivières doit élire un préfet parmi les maires qui sont membres du conseil;

Chaque membre remplit autant de bulletins de vote qu'il a de voix selon ce que prévoit l'article 202 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Monsieur Philippe Gagnon, directeur général et greffier-trésorier par intérim, agit à titre de président d'élection selon la *Loi*.

#### Mise en candidature préfet

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières procède à l'ouverture de la période de mise en candidature.

- ▶ Monsieur Alain Thibault propose la candidature de monsieur Denis Miousse au poste de préfet.

Aucune autre candidature n'a été déposée pour le poste de préfet.

Considérant que monsieur Denis Miousse accepte le poste de préfet;

Monsieur Philippe Gagnon déclare officiellement élu le conseiller de comté monsieur Denis Miousse préfet de la MRC de Sept-Rivières pour un mandat de deux (2) ans.

#### 2024-02-1368

#### Nomination du préfet suppléant

Conformément à l'article 198 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil nomme parmi ses membres un préfet suppléant parmi les maires qui sont membres du conseil;

Monsieur Philippe Gagnon, directeur général et greffier-trésorier par intérim, agit à titre de président d'élection selon la *Loi*.

ATTENDU QUE que seuls les maires peuvent être nommés préfet suppléant;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières est composée de seulement deux villes;

- ▶ Monsieur Denis Miousse propose la candidature de monsieur Alain Thibault au poste de préfet suppléant.

Monsieur Philippe Gagnon déclare officiellement monsieur Alain Thibault au poste de préfet suppléant pour un mandat de deux (2) ans.

**Période de questions**

Le préfet, le directeur général par intérim et la directrice des finances répondent aux questions du public.

**2024-02-1369**

**Levée de la session**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté suppléante, madame Charlotte Audet,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE la session régulière du 20 février 2024 soit levée à 16 h 58.

\_\_\_\_\_  
Alain Thibault  
Préfet

\_\_\_\_\_  
Philippe Gagnon  
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Alain Thibault  
Préfet